

# La SÉCURITÉ HUMAINE

## nouvelle réflexion et nouvelles actions pour un nouveau millénaire

La sécurité humaine est une expression qui décrit la situation des personnes dont la sécurité n'est pas menacée par des actes de violence tels que les conflits organisés, les violations flagrantes des droits de la personne, le

terrorisme et les crimes brutaux. C'est aussi la condition des gens qui sont à l'abri d'éléments non-violents présentant des dangers comme la dégradation de l'environnement, les crises économiques, les drogues illicites, les maladies infectieuses et les catastrophes naturelles. Une fois la nature de la menace identifiée, on peut utiliser plusieurs mécanismes pour assurer la sécurité humaine. Certains s'appuient davantage sur la persuasion, alors que d'autres sont plus énergiques, comme les sanctions ou les interventions militaires. L'action du Canada pour favoriser la sécurité humaine prend plusieurs formes.



### Mines terrestres

Des dizaines de millions de mines armées sont encore enfouies dans plus de 60 pays et elles tuent ou blessent des milliers de personnes chaque année. En outre, dans des douzaines de pays elles continuent à entraver la réinstallation des réfugiés, la reconstruction après les conflits ainsi que le développement social et économique.

Le Canada a été un des pays qui a milité le plus vigoureusement en faveur de la Convention d'interdiction des mines antipersonnel qui a été signée à Ottawa en décembre 1997. La Convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1999. Jamais une convention n'avait été ratifiée aussi rapidement.

Au début d'août, quelque 135 États avaient signé le traité et 84 l'avaient ratifié. Pour appuyer sa mise en oeuvre complète, le Canada a créé un fonds de 100 millions de dollars. Il sert à financer des programmes d'action canadiens tels que le repérage des mines, le déminage et l'aide aux victimes dans plus de 20 pays touchés comme l'Afghanistan, la Bosnie, le Cambodge, le Mozambique et le Kosovo.

### Cour criminelle internationale

Le Traité de Rome créant la Cour criminelle internationale a été signé en juin 1998. Le Canada a joué un rôle prépondérant dans la création de la Cour et mène les négociations qui ont pour objet d'assurer que la CCI sera une institution indépendante et efficace.

Le juriconsulte du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Philippe Kirsch, présidait le comité qui a élaboré le texte final du Traité. Il dirige maintenant la commission chargée de définir les instruments qui assureront le bon fonctionnement de la Cour.

(Pour plus d'informations sur la CCI, voir l'article sur la justice internationale à la page 4.)

### Armes légères

Les armes légères sont celles qui sont le plus utilisées dans les conflits des temps modernes. La propagation incontrôlée et l'accumulation excessive d'armes légères favorisent les conflits, multiplient le nombre des victimes civiles, exacerbent les violations des droits de la personne et augmentent la puissance de destruction du crime.

Le Canada a réagi en adoptant trois trains de mesures :

- la création et la promotion de mesures dont l'objet est d'assurer plus de modération

et de transparence de la part des exportateurs d'armes;

- des mesures destinées à contrer le commerce illégal des armes légères;
- des mesures axées sur l'aide humanitaire, la bonne gestion des affaires publiques et le désarmement effectif.

L'appui à un programme pour la promotion de l'échange d'armes contre des outils agricoles au Mozambique et à un autre programme d'échange de fusils contre des biens de consommation au Salvador sont des exemples concrets de l'action du Canada dans le domaine des armes légères. Le Canada appuie également une initiative du Mali en faveur d'un moratoire régional sur les armes dans l'Ouest de l'Afrique.

### Les enfants touchés par la guerre

Rien qu'au cours de la dernière décennie, les guerres ont tué plus de 2 millions d'enfants, en ont handicapé 4 millions et en ont traumatisé 10 millions. On estime qu'il y a actuellement 300 000 enfants enrôlés dans diverses armées à titre de combattants, d'esclaves sexuels ou de messagers.

Le Canada appuie la négociation d'un protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant, dont l'objet serait de reculer la limite d'âge légale pour le recrutement et la participation à des